



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : *27 juin 2024*

L'affichage numérique sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : *27 juin 2024*

## DELIBERATION

### du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 juin 2024

Date de la convocation : **7 juin 2024**

Affichage numérique de la convocation : **7 juin 2024**

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**

**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ**

Le vendredi 14 juin 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	08
Représentés	01
Prenant pas part au vote	0
Votants	09

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants**: Valérie DOUCEN, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Gill SALHI, Muriel SCHWARTZ.

**Etaient représenté(e)s** : Annie YVINEC (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).

**Etaient absents** : Alain BARGUIL, Marion CARDINAL, Gérard HAMMERVILLE, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Guillaume RIOU.

### Délibération CM 2024-025

#### Motion de soutien au Festival des Vieilles Charrues

La ville de Carhaix, Poher communauté, le Centre-Bretagne, le département du Finistère et la Région Bretagne accueillent sur leurs terres le plus emblématique et le plus grand festival de France. Ce sont presque 4 générations de festivaliers, de bénévoles, de partenaires, d'associations, d'amis qui se réunissent chaque année sur ce fabuleux site de Kerampuilh.

Chacun connaît l'impact du festival sur le territoire en terme d'attractivité :

A travers le festival, c'est tout le monde culturel, associatif qui se retrouve et se fédère.

A travers le festival, c'est l'ensemble des habitants de Centre-Bretagne qui exprime sa fierté.

De récentes décisions prises unilatéralement par le Maire de Carhaix et sa majorité municipale, par le Président de Poher Communauté et ses soutiens mettent en difficulté l'organisation du festival. Il est urgent que les protagonistes de ce dossier se parlent et s'écoutent afin de trouver une solution acceptable pour tous à la poursuite de cette fête incontournable en Centre-Bretagne.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut émettre des voeux sur les objets d'intérêt local ;

Considérant l'importance et l'impact du festival des Vieilles Charrues pour le territoire à la fois en matière culturelle, économique, sociale... ;

Après en avoir délibéré,

SOUTIENT, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le festival des Vieilles Charrues dans sa volonté de continuer à exister à Kérampuilh dans des conditions pérennes et apaisées.

La secrétaire de séance,  
Marie-Renée LÉVÉNEZ



Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

REÇU à la PREFECTURE  
du FINISTÈRE le

27 JUIN 2024